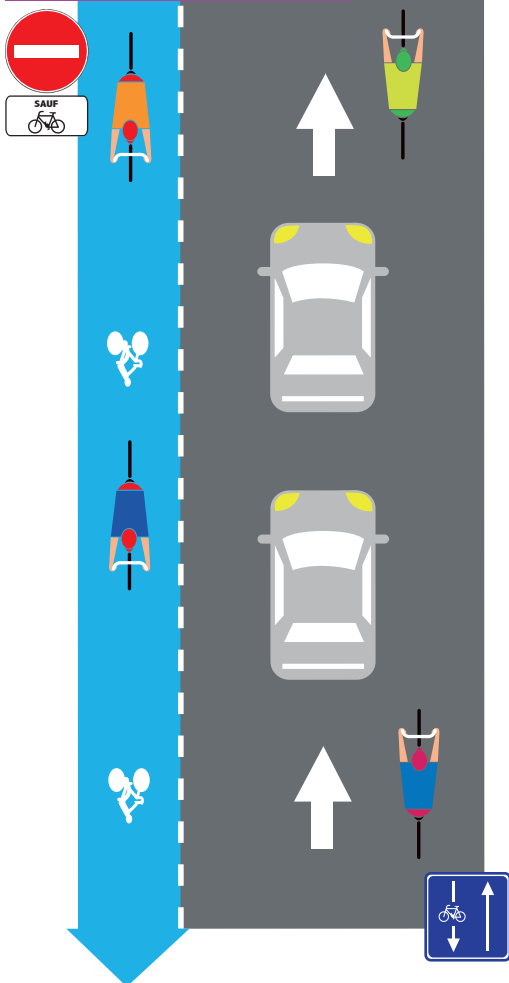


↷ Double-sens cyclable / Contresens vélos

Fiche FC05

RESPECTEZ
LE DOUBLE-SENS
CYCLABLE

RALENTISSEZ
ET SOYEZ
ATTENTIFS



Voie à double-sens dont un sens est **exclusivement réservé** à la circulation des cycles non motorisés.



Le double-sens cyclable permet aux cyclistes d'emprunter les rues à sens unique dans les deux sens de circulation. Les rues autorisées sont repérées par une signalisation spécifique (un panneau « sauf vélo » en dessous du sens interdit classique à l'entrée de la rue).

- > Favorise le partage de la rue et encourage l'usage du vélo
- > **Contribue à l'apaisement des vitesses** de circulation et à l'éveil de vigilance pour les usagers motorisés
- > **Facilite les distances à parcourir pour les cyclistes**, en leur offrant des possibilités de trajets plus courts et plus directs
- > **Itinéraires plus sûrs** permettant d'éviter les grands axes et des manœuvres risquées



↷ Double-sens cyclable / Contresens vélos

Deux roues

Le double-sens cyclable est **exclusivement réservé aux cyclistes**. Il est interdit aux deux roues motorisés.

Automobilistes

- > Attention lors des changements de voies : vérification des deux côtés !
- > Attention aux ouvertures de portières et sorties de stationnement.

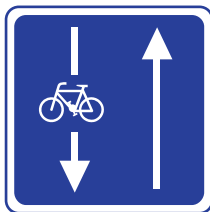
Cyclistes

- > Les cyclistes doivent toujours **rouler à leur droite** sans circuler trop près des véhicules en stationnement (attention à l'ouverture des portières !)
- > **Prudence aux croisements et entrées riverains** : les automobilistes et les piétons ne s'attendent pas à voir arriver des cyclistes dans les deux sens.

Sens vélo



Sens voie prioritaire



Sur les voies sécantes non prioritaires

